



## **Réseau d'Accueil des Toblerones**

**Association Intercommunale  
d'Accueil de jour des Enfants**

Préavis 01/2014

**RAPPORT DE GESTION ET**

**DES FINANCES 2013**



# Réseau d'Accueil des Toblerones

(ci-après RAT)

## Préavis 01 /2014

du Comité de Direction à l'attention des déléguées et délégués du Conseil Intercommunal relatif au  
RAPPORT DE GESTION ET DES FINANCES 2013


### Contact :

Réseau d'Accueil des Toblerones

Rue des Tuillières 1

CH-1196 Gland

[info@reseautoblerones.ch](mailto:info@reseautoblerones.ch)

 +41 22 354 94 40



# Sommaire

1. ORGANISATION .....	7
2. AVANT-PROPOS .....	9
3. RÉSUMÉ DES ÉLÉMENTS PERTINENTS.....	11
4. L'ÉTAT DES FINANCES DU RAT .....	13
4.1 Le patrimoine de l'AFJ .....	14
4.2 Le patrimoine du RAT .....	14
5. RÉTROSPECTIVE 2013 .....	15
5.1 Le Conseil Intercommunal.....	15
5.2 Compétence d'autorisation et de surveillance AFJ .....	15
5.3 L'introduction du RDU .....	15
5.4 Le développement des places.....	16
5.5 Aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants.....	17
5.6 L'informatique au sein du RAT .....	17
5.6.1 Projet OFISA – GEFI – OFISAL.....	17
5.6.2 Projet KIBE.RPI.....	18
5.7 L'affaire Madame C. ....	18
6. DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES.....	19
6.1 L'évolution des heures de fréquentation .....	19
6.2 Le nombre d'enfants placés au 30 novembre 2013 .....	20
6.3 L'évolution des subventions communales .....	21
6.4 L'évolution des heures de garde en AFJ .....	22
7. RAPPORT DE COMPTABILITÉ.....	23
7.1 Préambule.....	23
7.2 Les comptes du RAT .....	24

7.2.1	Le PP relatif au compte 1000 : RAT administration.....	25
	Le PP relatif au compte 1010 : l'AFJ .....	26
7.2.2	Le PP relatif au compte 1005: accords inter-réseaux.....	27
7.2.3	Le bilan consolidé .....	27
7.3	Les éléments financiers de l'AFJ fin 2013 .....	28
7.4	Evènements postérieurs au bouclage des comptes .....	29
7.5	Révision des comptes .....	29
7.6	Affectation de la subvention octroyée par la FAJE.....	29
8.	LA PAROLE AUX STRUCTURES D'ACCUEIL .....	30
8.1	L'Accueil Familial de Jour.....	30
8.2	Structures d'accueil de l'AISGE.....	33
8.2.1	Le Relais des Mômes – Arzier .....	33
8.2.2	La Cour des Copons – Givrins .....	34
8.2.3	Les Petits Ecureuils – St Cergue .....	34
8.3	La Fourmilière - Prangins .....	35
8.4	Le Colibri - Gland .....	36
8.5	Les Colinets à Begnins .....	36
8.6	Fondation des Centres de Vie Infantile « La Ruche » - Gland et Vich.....	37
8.6.1	Accueil préscolaire.....	37
8.6.2	Accueil parascolaire.....	38
9.	CONCLUSIONS.....	39
10.	LISTE DES ABBRÉVIATIONS .....	41

# 1. ORGANISATION

## Conseil Intercommunal du RAT :

M. Fargeon Olivier	Président
M. Perret Cyrille	Vice-président

## Comité de Direction du RAT :

Mme Seematter Violeta	Présidente, administration générale, gestion du personnel
Mme Pasche Danielle	Vice-présidente, accueil collectif
M. Bilardo Antonio	Finances, informatique
M. Bovy Etienne	Accueil Familial de Jour
Mme Girod Christine	Plan de développement, relations inter-réseaux, communication

## Administration :

M. Baiguini Marco	Secrétaire général
-------------------	--------------------

## Commission de Gestion et Finances :

Mme Meier Eva Verena	Présidente
M. Mawjee Rasul	Rapporteur
Mme Moeckel Michèle	Membre
Mme Monney Isabelle	Membre
M. Nicolet Jean-Jacques	Membre

## Organe de révision :

M. Montoro Francesco	Réviseur	Fiduciaire Heller SA
----------------------	----------	----------------------





## 2. AVANT-PROPOS

### Places d'accueil: le programme fédéral d'impulsion jugé positif

Les aides financières de la Confédération à la création de places d'accueil pour enfants ont atteint leur objectif. Les effets à long terme notamment sont jugés très importants: 98% des structures d'accueil collectif de jour et 95% des structures d'accueil parascolaire restent viables après l'arrêt du financement.

Depuis 2003, la Confédération apporte un soutien financier, d'une durée de deux à trois ans, à la création de places d'accueil extrafamilial. L'objectif majeur est d'améliorer les possibilités de concilier la vie familiale et l'exercice d'une activité lucrative.

Le programme d'impulsion, limité à 12 ans, arrivera à échéance à fin janvier 2015. Il a déjà été évalué en 2005 et en 2009. Début 2013, après dix ans de mise en œuvre, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a commandé une troisième évaluation. L'étude conclut que l'impact du programme sur la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale est positif.

La grande majorité des parents interrogés estiment que la structure d'accueil les a beaucoup aidés. Le temps disponible obtenu grâce à la prise en charge institutionnelle des enfants est consacré pour l'essentiel à l'exercice d'une activité lucrative.

Sans places d'accueil, 65% des parents d'enfants placés en structure d'accueil collectif de jour et 45% des parents d'enfants fréquentant une structure d'accueil parascolaire devraient mettre un terme à leur activité professionnelle ou du moins la réduire. Les premiers devraient diminuer leur taux d'occupation de 34 points en moyenne et les seconds de 20 points.

Impact très durable :

Les effets à long terme sont très importants: au moment de l'enquête, 98% des structures d'accueil collectif de jour et 95% des structures d'accueil parascolaire qui ne recevaient plus d'aide depuis un an au moins existaient toujours. La majorité de ces structures ont pu maintenir le volume et la qualité de leur offre, voire les augmenter. Le taux d'occupation des places ayant lui aussi progressé en moyenne depuis la suppression des aides financières, la grande majorité des structures a réussi à compenser ce poste du budget.

Le taux de survie moyen des nouvelles entreprises fondées dans le domaine de la santé et du social est nettement inférieur.

(ats / 19.12.2013 11h28)

<https://www.news.admin.ch>



### 3. RÉSUMÉ DES ÉLÉMENTS PERTINENTS

- L'exercice 2013 a été marqué par une progression régulière et réjouissante des affaires.
- Le nombre d'heures d'accueil a augmenté +7%, s'agissant d'une demande en constante progression
- 1'116'000 heures d'accueil ont été enregistrées en 2013
- Les comptes de l'administration du RAT se soldent par un bénéfice de CHF 2'670.—
- Les comptes de l'AFJ se soldent par un excédent de recettes de CHF 3'365.70
- Le patrimoine de l'AFJ demeure inchangé à CHF 242'740.— (subvention FAJE)
- Le montant en réserve du RAT augmente de 10KCHF pour atteindre CHF 292'959.—. Plus d'une réserve, il y aurait lieu de parler de fonds de fonctionnement
- En 2013, dans le cadre des dépenses extraordinaires, les montants suivants ont été dissouts de la réserve structures RAT:
  - 75KCHF pour l'investissement du nouveau logiciel comptable, selon le préavis 3/2013
  - 60KCHF comme participation aux charges de l'administration du RAT, selon budget 2013
  - 10KCHF en tant que compensation pour les débours dans l'affaire Mme C. (dépense imprévisible)
- Les comptes relatifs aux accords inter-réseaux sont équilibrés
- Le montant des subventions communales versées aux structures du RAT pour les trois types d'accueil en 2013 de jour s'élève à 4'277KCHF +7.1% (sous réserve de clôture des comptes des structures)
- En 2013, la compétence d'autorisation et de surveillance est confiée au CoDir du RAT
- Un nouveau plan de développement a été approuvé. Le RAT répond bien à la demande de places essentiellement grâce à l'AFJ. La situation est sous contrôle pour ces prochaines années
- Un nouveau progiciel de gestion financière et des salaires est mis en place dans les structures du RAT
- Le nombre d'enfants placés au 30NOV13 s'élève à 1359, dont 605 résident à Gland
- Avec 4'773,5KCHF de volume traité (505'000 heures d'accueil), l'AFJ est la plus grande structure d'accueil
- Le nombre d'AMF reste stable en 2013 (total 104 AMF)
- 71% (total 161) des enfants placés en AFJ durant 2013 sont en âge préscolaire
- Dès le 1.1.2013 l'AISGE gère les structures d'accueil « Les Petits Ecureuils » à St-Cergue, « Le Relais des Mômes » à Arzier et « La Cour des Copons » à Givrins »
- Les rapports d'activité des structures d'accueil transmettent l'enthousiasme et le grand engagement mis en œuvre pour répondre aux défis qui leur sont posés chaque jour
- En conclusion, ce rapport de gestion illustre au travers des chiffres et commentaires une année riche en événements et émotions



## 4. L'ÉTAT DES FINANCES DU RAT

L'exercice 2013 a été marqué par une progression régulière et réjouissante de l'offre d'accueil. Le nombre d'heures de fréquentation ont augmenté sensiblement s'agissant d'une demande également en constante progression. Vous trouverez ci-après une synthèse des éléments financiers du RAT (montants en CHF) :

compte	budget	charges	produits	Delta
RAT	360'426	358'923	361'593	2'670
AFJ	4'514'028	4'773'505	4'776'871	3'366
INTER- RÉSEAUX	355'082	414'463	414'463	-

Bilan et capital reporté :

	Capital cumulé au 01.01.2014	Capital 2013	Capital cumulé fin 2012
RAT	20'966	2'670	18'296
AFJ	9'297	3'366	5'931
INTER- RÉSEAUX	-	-	-

Patrimoine :

	2013	2012
RAT	292'959	282'958
AFJ	242'740	242'740
INTER- RÉSEAUX	-	-
TOTAL	535'699	525'698

Au vu des résultats en fin d'année 2013, l'on peut aujourd'hui constater avec satisfaction que le RAT a pu consolider sa position et sa situation financière durant la période sous revue ; néanmoins, interpellés par ces chiffres qui pourraient susciter une euphorie certaine, les auteurs de ce document souhaitent porter à votre autorité les explications supplémentaires suivantes:

## 4.1 Le patrimoine de l'AFJ

Le montant en réserve de l'AFJ s'élève à CHF 242'740.—. En l'occurrence, il s'agit d'une subvention de la FAJE qui avait été attribuée au réseau lors de sa création en 2009. Le Conseil Intercommunal avait à l'époque statué sur cette affaire (préavis 16/2010) et décidé :

- de répartir la subvention rétroactive FAJE entre l'Accueil Familial de Jour et l'accueil collectif proportionnellement à la répartition proposée par la FAJE.
- de déduire de la subvention rétroactive allouée à l'Accueil Familial de Jour le montant des investissements consentis par le Conseil Intercommunal pour 2009 et 2010.
- d'accorder au RAT le solde de la subvention relative à l'Accueil Familial de Jour pour lui permettre de mener une politique active dans le cadre de son développement.

S'agissant de l'utilisation des montants, les arguments suivants devront être respectés :

- l'amélioration de conditions d'exploitation nécessaires.
- la création de nouvelles places d'accueil.

Dans l'objectif d'améliorer les compétences et connaissances des accueillantes, une partie de ce montant sera à l'avenir investi dans la formation continue des AMF.

## 4.2 Le patrimoine du RAT

Le montant en réserve du RAT s'élève à CHF 292'959.— et a progressé de quelque 10KCHF. Plus que d'une réserve, il y aurait lieu, en l'occurrence, de parler d'un fonds de fonctionnement. En effet, selon le dossier de reconnaissance du RAT du 28 septembre 2008, un fonds de fonctionnement aurait dû être constitué par une participation des communes au CHF/habitant. La dotation du fonds de fonctionnement devrait correspondre à 3% du montant total du volume d'accueil, soit, aujourd'hui à CHF 450'000.—. Ledit fonds aurait comme compétence, en particulier, de réguler les différences éventuelles de l'exercice comptable par rapport à l'application du tarif calculé sur une base budgétaire, de financer des investissements structurels du réseau, entre autres l'informatique et de réduire les charges liées à la gestion. Fort de ce constat, aujourd'hui ce fonds n'a pas encore été constitué intégralement et dès lors l'on ne peut parler de « réserves » qu'avec une certaine prudence. Au demeurant, durant l'année 2013, les montants suivants ont été prélevés desdites réserves:

- CHF 75'000.— pour l'investissement du nouveau logiciel comptable, selon le préavis 3/2013.
- CHF 60'000.— comme participation aux charges de l'administration du RAT, prévue par le budget 2013, montant qui aurait autrement dû être facturé aux Communes.
- CHF 10'000.— en tant que compensation pour les débours dans l'affaire Mme C.

## 5. RÉTROSPECTIVE 2013

### 5.1 Le Conseil Intercommunal

s'est réuni le 17 avril 2013 et le 2 octobre 2013. Les préavis suivants ont été traités :

- préavis 1/2013 comptes 2012 du RAT (accepté)
- préavis 2/2013 délégation de la compétence et autorisation et de surveillance de l'AFJ (accepté)
- préavis 3/2013 relatif à l'implémentation d'un progiciel de gestion financière et des salaires (accepté)
- préavis 4/2013 relatif au budget 2014 du RAT (accepté)
- préavis 5/2013 relatif au plan de développement du RAT (accepté)

### 5.2 Compétence d'autorisation et de surveillance AFJ

Le Conseil d'Etat a approuvé, en date du 12 juin 2013, la modification des statuts du RAT. En effet, les membres de l'Association intercommunale d'accueil de jour des enfants au sens la LC, confient au Comité de Direction, la compétence d'autorisation et de surveillance de l'Accueil Familial de Jour, au sens de l'article 6 alinéa 3 - 1ère phase de la LAJE.

### 5.3 L'introduction du RDU

Lors de la rencontre des réseaux du 27 juin 2013, s'agissant des remarques concernant les difficultés de la mise en œuvre du dispositif SI RDU rencontrées par les réseaux, il avait été décidé que l'entrée en vigueur du dispositif RDU serait reportée au 1er août 2015. La création d'un GT sous l'égide de la FAJE avait par la même occasion été décidée. La mission avait été définie comme suit, notamment :

- mettre en évidence les éléments entravant le déploiement du dispositif à mettre place et pouvant entraîner des effets non conformes à ceux visés par l'harmonisation des prestations sociales. Si les effets sont non conformes à ceux visés (efficience), proposer une alternative.
- identifier les solutions permettant de résoudre les problèmes et difficultés découlant de la mise en œuvre du RDU.
- formaliser une proposition de solution favorisant la mise en œuvre du RDU pour les réseaux, tout en préservant leur autonomie en matière de politique tarifaire.

- entamer une réflexion concernant la gestion informatique propre aux réseaux par rapport aux applications métiers et à l'interfaçage avec le SI RDU, en vue d'améliorer leur efficacité financière.

Le rapport du GT sera présenté au Conseil de fondation de la FAJE début mars 2014.

## 5.4 Le développement des places

Votre autorité a accepté le plan de développement lors du Conseil Intercommunal du 2 octobre 2013. Liés aux nouveaux modes d'organisation sociale, le besoin en places augmentera ces prochaines années.

Selon les propositions du Conseil d'État au Grand Conseil, le taux de couverture actuel de 20 % (moyenne cantonale) devrait évoluer de 0.8% par an, pour atteindre, dès 2018, un taux de 25 places pour 100 enfants pour l'accueil collectif de jour. Ledit nouveau plan de développement approfondit essentiellement la dimension quantitative de l'offre ; dans ce sens, durant les années 2014 et 2015, de nouvelles places en structures d'accueil seront créées. En conclusion, l'on peut constater que le RAT répond bien à la demande de places en accueil de jour des enfants (essentiellement grâce à l'AFJ) et que la situation pour les prochaines années est sous contrôle.

Sur la base de ces réflexions, le réseau a fixé l'objectif d'atteindre l'évolution des places en accueil pré- et parascolaire comme suit :

	2014	2015	2016	2017	2018
Accueil préscolaire	298	310	364	364	364
Accueil parascolaire	350	330	348	348	348
<b>Total de l'offre dans le réseau</b>	<b>648</b>	<b>640</b>	<b>712</b>	<b>712</b>	<b>712</b>

L'augmentation des places évoquée a certes un impact sur l'évolution des charges prévisibles pour les Communes membres du RAT. En effet, lesdites charges vont augmenter proportionnellement au plan de développement. Le tableau ci-après illustre l'évolution des contributions communales prévisibles pour les années à venir :

Année	Places	contributions communales / CHF	
2013	502	4'277'516.—	
2014	648	4'623'856.— (budget 2014)	5'000'000.— (prévision)
2015	640	5'000'000.— (prévision)	
2016	712	5'450'000.— (prévision)	
2017	712	5'500'000.— (prévision)	
2018	712	5'500'000.— (prévision)	



## 5.5 Aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants

L'OFAS a établi une ordonnance sur l'ordre de priorité dans le domaine des aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants; ladite est valable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Ces aides financières sont prévues encourager la création et le développement de places d'accueil. En effet, s'agissant de la demande élevée en matière d'aides financières par les réseaux, le crédit à disposition n'a pas suffi à satisfaire la totalité des demandes déposées.

Un ordre de priorité s'appliquait dès lors à toutes les demandes d'aides financières à partir de cette date. Pour 2013, la quote-part pour le Canton de Vaud était de 1'301 KCHF, les demandes équivalaient 7'727 KCHF. Il est dès lors peu probable que les demandes en cours formulées par le RAT (~200KCHF) soient honorées. La Cheffe du département DIRH, Mme Nuria Gorrite, a interpellé le Conseil Fédéral afin que tout ordre de priorité dans l'affectation du reliquat des aides fédérales financières soit abandonné, d'une part, et que le programme fédéral soit reconduit et pérennisé, d'autre part.

## 5.6 L'informatique au sein du RAT

### 5.6.1 Projet OFISA – GEFI – OFISAL

Différents aspects liés à la gestion financière du réseau, notamment l'exportation des données relatives aux factures et salaires, ainsi que la gestion des débiteurs ne correspondant plus aux critères d'efficience préconisés par le RAT, vu le volume grandissant, d'une part, vu le manque de compétence en matière de comptabilité du KIBE, d'autre part, le CoDir avait souhaité la mise en place d'un nouveau progiciel de gestion financière et des salaires. Le système devait permettre l'installation d'un plan comptable unifié pour toutes les structures d'accueil, d'une part, et la centralisation des données sur un seul serveur installé au RAT, d'autre part.

Initialement, pour des raisons économiques, le projet avait été scindé en deux phases, la première prévoyant la mise en place des progiciels pour l'administration du RAT et l'AFJ ainsi que, en tant que projet pilote, pour La Ruche. En deuxième phase, les structures d'accueil restantes étaient prévues d'être reliées au nouveau système dès 2014. Le CoDir avait toutefois décidé que l'infrastructure complète serait mise en place de suite pour toutes les structures d'accueil du RAT, d'une part, et que s'agissant de fonds propres suffisants, le financement se ferait par les réserves du RAT moyennant un préavis à soumettre au Conseil Intercommunal du RAT au printemps 2013. Les charges totales du projet s'élevaient à CHF 112'840.— dont CHF 37'840.— avaient été portées au budget 2013 du RAT. Le Conseil Intercommunal avait décidé d'accepter l'implémentation du progiciel de gestion et des salaires, au demeurant, s'agissant de fonds propres suffisants, de financer le solde de CHF 75'000.— par les réserves du RAT.

Après une année riche en expériences, au vu de la complexité du système, aujourd'hui les premiers résultats donnent satisfaction et une meilleure vision en matière de comptabilité; en ce qui concerne

la gestion des salaires, la performance du système OFISAL reste pour le moment en deçà de nos attentes. Le Colibri et Les Colinets, soit les deux dernières structures d'accueil, ont intégré la comptabilité GEFI et OFISAL au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### 5.6.2 Projet KIBE.RPI

Durant 2013, la saisie des rapports mensuels AFJ a été mise en place. KIBE.RPI est une extension de cse.kibe, notre outil de gestion, qui a pour but de rationaliser la saisie des quelque 650 rapports de fréquentation mensuels par les AMF. En pratique, aujourd'hui les AMF saisissent les rapports mensuels des enfants accueillis (heures dépannages, repas etc.) directement sur une plateforme informatisée liée au système de gestion. Ceci a permis de réduire le volume de travail lié à cette activité de 60% environ ce qui correspond à 2 jours par mois.

### 5.7 L'affaire Madame C.

Le CoDir avait déjà rapporté sur cette affaire lors du rapport sur les activités 2012 ainsi que lors du Conseil Intercommunal du 2 octobre 2013. A la suite du jugement rendu dans le cadre de la procédure administrative, le CoDir a transigé l'affaire civile lors de l'audience de premières plaidoiries le 18 septembre 2013. La convention signée par la demanderesse Madame C. et le défendeur RAT met fin au procès, sans reconnaissance de responsabilité. Tenant compte des éléments qui auront préoccupé le CoDir durant 18 mois, ledit CoDir regrette que cette affaire ait été traitée, dans son intégralité, sur les questions de forme ; la question de fond, soit le problème d'attitude et comportement, d'une part, et le fait de laisser les enfants seuls sans surveillance par une personne agréée, d'autre part, n'ayant pas été relevée. Un montant de CHF 35'000.— a été versé à Mme C. en tant qu'indemnité. Le RAT a remboursé à la Caisse UNIA CHF 6'669.75. En effet, se subrogeant, l'UNIA avait versé le montant précité en vertu de la LACI (chômage). Chaque partie a gardé ses frais de justice.

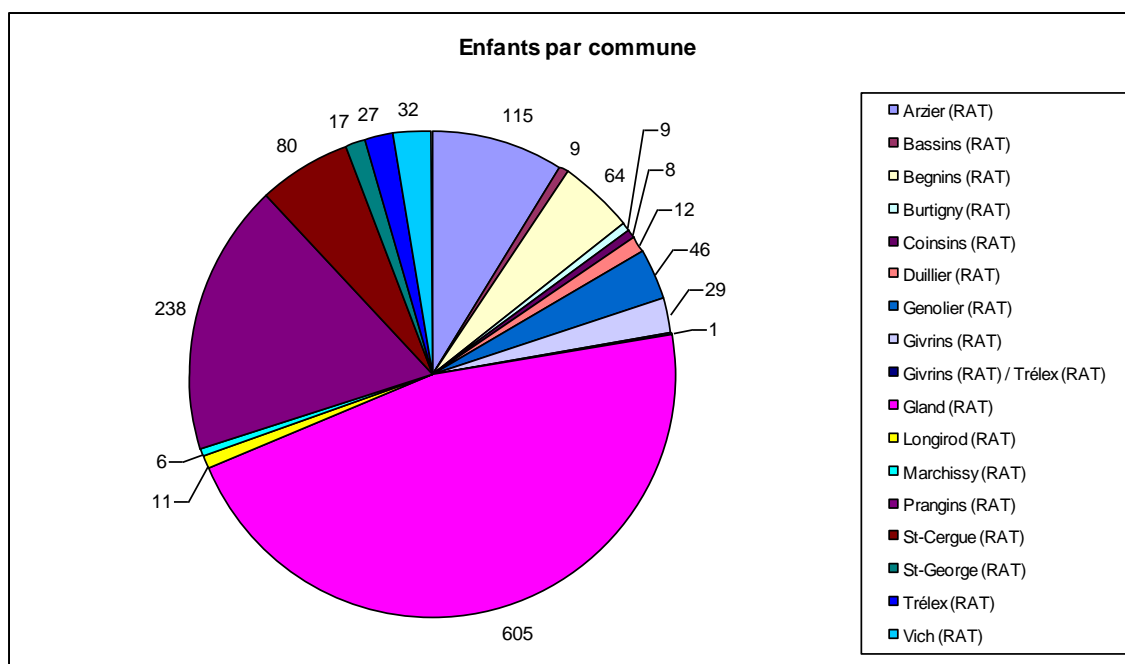
## 6. DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES

### 6.1 L'évolution des heures de fréquentation

	2011	2012	2013
AFJ	466'148	474'027	504'056
Collectif préscolaire	298'142	351'865	355'219
Collectif parascolaire	164'590	212'818	256'729
Total des heures	928'880	1'038'710	1'116'004

## 6.2 Le nombre d'enfants placés au 30 novembre 2013

	Accueil Pré-scolaire	AFJ	Accueil Parascolaire	Total général
AJEMA Morges (AJEMA)	4	6	0	10
AJERE Rolle (AJERE)	9	4	0	13
Arzier (RAT)	31	10	74	115
Asse-Boiron	0	1	0	1
Bassins (RAT)	7	2	0	9
Begnins (RAT)	19	43	2	64
Burtigny (RAT)	7	2	0	9
Coinsins (RAT)	1	6	1	8
Duillier (RAT)	5	7	0	12
Genolier (RAT)	10	23	13	46
Givrins (RAT)	4	10	15	29
Givrins (RAT) / Trélex (RAT)	0	0	1	1
Gland (RAT)	150	277	178	605
Longirod (RAT)	1	10	0	11
Marchissy (RAT)	1	5	0	6
Nyon (NYON)	5	1	1	7
Prangins (RAT)	17	93	128	238
(HORS RÉSEAU)	3	10	1	14
St-Cergue (RAT)	31	23	26	80
St-George (RAT)	1	15	1	17
Terre-Sainte (Terre-Sainte)	2	1	1	4
Trélex (RAT)	8	15	4	27
Vich (RAT)	13	14	5	32
(vide)	0	0	1	1
<b>Total général</b>	<b>329</b>	<b>578</b>	<b>452</b>	<b>1359</b>



### 6.3 L'évolution des subventions communales

Contribution des communes pour les « écolages »					
	budget		comptes		budget
	2013		2013		2014
Arzier	319'682.46		269'957.95		287'409.54
Bassins	50'389.99		33'718.30		--
Begnins	167'554.45		155'440.89		169'008.27
Burtigny	33'744.79		52'462.15		56'575.29
Coinsins	9'245.41		13'459.45		18'735.01
Duillier	28'497.10		31'731.30		41'698.53
Genolier	45'670.74		90'776.55		96'121.07
Givrins	7'233.64		33'158.45		34'052.66
Gland	2'149'979.96		2'399'441.58		2'686'950.97
Longirod	12'059.51		31'069.05		21'808.50
Marchissy	23'395.60		22'675.55		28'216.26
Prangins	570'824.99		595'291.15		536'502.15
St-Cergue	285'126.70		336'780.40		394'969.93
St-George	12'798.71		26'842.75		29'053.76
Trélex	27'669.59		70'791.25		85'640.00
Vich	78'665.27		113'919.55		137'113.48
<b>Total</b>	<b>3'822'538.91</b>		<b>4'277'516.32</b>		<b>4'623'855.39</b>
<b>heures</b>	<b>1'078'231</b>		<b>1'116'004</b>		<b>1'246'000</b>

Chiffres sous réserve de la clôture des comptes des structures d'accueil du RAT.

Le tableau illustre la difficulté du processus de budgétisation. La différence par rapport au budget 2013 provient du fait que la « consommation d'accueil » en termes de nombre d'enfants, d'une part, et des heures fréquentées, d'autre part, peuvent évoluer en tout temps. En outre, la « qualité financière » des parents d'enfants inscrits dans nos structures d'accueil impacte directement sur les contributions communales.

## 6.4 L'évolution des heures de garde en AFJ

Année	2010	2011	2012	2013	différence 2012/2013
Janvier	35'058.70	37'757.05	35'999.06	39'243.70	3'244.64
Février	35'793.98	37'639.28	39'752.86	39'760.45	7.59
Mars	37'078.38	39'171.98	39'308.35	41'347.01	2'038.66
Avril	37'930.06	38'742.74	40'530.51	42'147.20	1'616.69
Mai	38'087.87	40'477.11	41'357.62	44'400.04	3'042.42
Juin	38'169.54	40'430.94	40'622.53	42'671.01	2'048.48
Juillet	36'685.23	38'850.58	40'310.48	41'839.69	1'529.21
Août	36'856.88	37'652.89	38'774.46	41'531.44	2'756.98
Septembre	37'347.87	40'161.04	39'338.41	40'824.94	1'486.53
Octobre	36'750.40	38'211.65	38'970.36	42'626.18	3'655.82
Novembre	38'742.92	38'824.84	39'487.12	44'605.51	5'118.39
Décembre	37'633.43	38'228.31	39'575.41	43'058.58	3'483.17
Total	446'135.26	466'148.41	474'027.17	504'055.75	30'028.58

Le nombre d'heures totales de l'AFJ a augmenté de 6.3% durant l'année sous revue; l'évolution a été plus au moins constante tout au long de l'année sauf au mois de février. Il sied de préciser que les places à disposition au sein du RAT satisfont la demande des parents essentiellement grâce à l'AFJ, qui absorbe la plus grande partie des heures de placement. L'on peut également constater que ce type d'accueil a une incidence non négligeable pour les finances, s'agissant de l'accueil financièrement le plus favorable dans le réseau.

Déficit moyen à l'heure en CHF par type d'accueil	AFJ	préscolaire	parascolaire
	2.68	4.52	4.86

Chiffres sous réserve de la clôture des comptes des structures d'accueil du RAT.

## 7. RAPPORT DE COMPTABILITÉ

### 7.1 Préambule

Dans le cadre du financement du RAT, la contribution des Communes membres se compose des trois éléments indissociables suivants:

- 1) la participation aux frais de l'administration du RAT par rapport au nombre d'habitants de la Commune.
- 2) la participation pour les enfants de la Commune placés dans une structure du RAT, proportionnellement aux heures consommées.
- 3) la participation pour les enfants de la Commune placés dans un réseau « conventionné » selon la convention inter-réseau entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

En général, nous constatons aujourd'hui qu'en matière de gestion de finances, nous pouvons distinguer entre éléments maîtrisables et éléments non maîtrisables. Ce sont essentiellement les éléments non maîtrisables qui donnent naissance à des charges variables et pas toujours prévisibles lors de l'établissement des budgets.

#### **Eléments maîtrisables**

- politique tarifaire
- gestion financière des structures
- ouverture de nouvelles places (plan de développement et financier agréé)
- charges administratives tête de réseau

#### **Eléments non maîtrisables**

- nombre d'enfants de la Commune accueillis dans une structure du RAT
- revenu des parents
- fluctuation du prix de revient (taux d'occupation de la structure)
- nombre d'enfants au bénéfice d'accords inter-réseau

Nous précisons ici, que les comptes 2013 du RAT

- reflètent les produits et charges relatifs à l'administration du RAT, au compte 1000
- illustrent, au compte 1010, les produits et charges de la structure de coordination de l'AFJ
- représentent dans un troisième chapitre les produits et charges relatifs à l'administration de l'accueil inter-réseaux, compte 1005.

Enfin, les comptes du RAT ne concernent pas les structures collectives pré- et parascolaires du RAT, celles-ci étant organisées en fondations ou associations.

Tel que par le passé et s'agissant d'activités administratives regroupées sous un même toit, les synergies entre l'AFJ, l'administration du RAT et l'administration de « l'inter-réseau » sont naturelles dans le domaine de la comptabilité, des ressources humaines, de l'informatique et du secrétariat. Malgré la discipline financière rigoureuse, certaines charges peuvent avoir un impact sur les trois comptes différents.

L'on remarquera encore quelques écarts importants par rapport au budget 2013 dus à un manque de pertinence lors de la constitution des budgets. Au vu de l'introduction de GEFI et dès lors de l'adaptation du plan comptable, certains postes peuvent montrer des variations par rapport au budget, notamment en ce qui concerne les postes liés à l'informatique.

Enfin, les comptes présentés à votre autorité sont tout-à-fait positifs et satisfaisants et illustrent au travers des chiffres une l'année 2013 riche en événements et émotions.

## 7.2 Les comptes du RAT

Conformément à la loi sur la comptabilité des communes, les comptes du RAT sont révisés par un expert-comptable. Le rapport de la fiduciaire HELLER SA confirme l'exactitude des informations contenues dans les comptes.

S'agissant de la mise en œuvre du système comptable GEFI, la numérotation a été modifiée par rapport aux comptes 2012.

Tel qu'évoqué en introduction, le CoDir informe votre autorité que les montants suivants ont été dissouts des réserves du RAT dans le cadre des dépenses extraordinaires :

- CHF 75'000.— pour l'investissement du nouveau logiciel comptable, selon le préavis 3/2013.
- CHF 60'000.— comme participation aux charges de l'administration du RAT, montant prévu par le budget 2013, montant qui aurait autrement dû être facturé aux Communes.
- CHF 10'000.— en tant que compensation pour les débours dans l'affaire Mme C. (dépense extraordinaire imprévisible).



### 7.2.1 Le PP relatif au compte 1000 : RAT administration

Les comptes relatifs à l'administration du RAT se soldent par un léger bénéfice de CHF 2'670.—

Le PP relatif au compte 1000 appelle les remarques suivantes :

---

## 3 Charges

### 31 Frais du personnel :

Les charges liées au personnel évoluent selon les prévisions.

#### 310.2 Salaires administratifs

Pour des raisons de synergie, les salaires administratifs de l'administration du RAT comportent le salaire du Secrétaire général à 100%, 50% du salaire de l'adjointe et 20% du salaire de la responsable comptable ce qui explique une légère déviation par rapport au budget. L'excédent de charges vient en diminution du compte 1010 AFJ à la rubrique 310.2.

#### 322.2 Frais de bureau extraordinaires

Le montant prévu au budget n'a pas été utilisé. La nouvelle politique tarifaire ne sera mise en place qu'en 2015.

#### 323.1 Frais informatique

S'agissant de l'introduction de GEFI et dès lors de l'adaptation du plan comptable au nouveau outil informatique, ces postes démontrent des variations par rapport aux prévisions. Au demeurant l'introduction de GEFI a occasionné de nouvelles dépenses qui n'étaient pas prévues au budget.

#### 323.12 Charges de licence KIBE

Les licences pour les nouvelles places créées en 2013 n'avaient pas été prises en considération lors du processus budgétaire du mois d'août 2012.

#### 323.17 Acquisition nouveaux logiciels

Acquisition du logiciel GEFI selon le préavis 3/2013 ; l'excédent de charge sera compensé par la dissolution des réserves reportée au poste 323.35

#### 323.20 OFISA développent spécifique maintenance

Le poste 323.20 intitulé frais informatique OFISA démontre un écart négatif de CHF 18'203.-- par rapport au budget. Ces charges avaient originalement été inscrites au budget des comptes 1010 AFJ 323.1 qui en contrepartie démontre un écart positif de CHF 27'506.35. Au vu de l'introduction de GEFI et dès lors de l'adaptation du plan comptable, certains postes montrent des variations plus ou moins importantes par rapport au budget. Au demeurant, l'embrouillement dans les comptes vient du fait qu'après l'établissement du budget il avait été décidé que les charges relatives à OFISA seraient entièrement à la charge du RAT et pas réparties entre les structures d'accueil.

## Le PP relatif au compte 1010 : l'AFJ

Les comptes relatifs à l'AFJ du RAT se soldent par un petit bénéfice de CHF 3'365.70.

Par rapport au volume traité de 4'773.5KCHF, le PP appelle les remarques suivantes :

---

### 3 Charges

#### **310.1 – 310.2 Salaires direction et administratifs**

Les salaires de direction et administratifs restent stables pour la période sous revue.

#### **310.3: Salaires éducatifs / pédagogiques tertiaires**

L'augmentation est en corrélation directe avec l'évolution des heures de 6.3%.

#### **310.41 Salaires coordinatrices**

Les salaires des coordinatrices sont restés stables durant la période sous révision. A noter qu'un changement de personnel est intervenu au mois de juin 2013 et que Mme A. Baconnier (EPT 0.5) a remplacé Mme C. Massé (EPT 0.6)

#### **311.1 Charges sociales**

Les charges sociales suivent l'évolution des salaires et progressent en conséquence.

#### **311.3 Indemnisation et remboursement de frais**

Cette progression interpelle le CoDir, en effet les charges liées aux remboursements de frais de repas aux AMF n'ont cessé d'augmenter depuis 2011. Une analyse permet de mettre en évidence les éléments suivants :

- budget trop bas
- augmentation d'heures
- le remboursement du tarif repas progressif selon l'âge de l'enfant (CHF 6.— jusqu'à 5 ans, CHF 7.— de 6 à 9 ans, CHF 8.— dès 10 ans)

L'analyse et les examens ponctuels qui ont permis de former notre opinion permettent d'apprécier que les montants remboursés correspondent réellement aux prestations fournies aux enfants de l'AFJ. Le CoDir tient à préciser que le montant de CHF 480KCHF porté au budget 2014 s'avère d'ores et déjà insuffisant

#### **321.113 Honoraires**

Le montant contient les honoraires de Me J. Haldy en relation avec l'affaire Mme C.

#### **321.114 Indemnité Mme C**

Voir également le point 5.7 à la page 13. S'agissant du montant à charge du RAT, il comprend l'indemnité de CHF 35'000.— , d'une part, et le remboursement à la caisse UNIA de CHF 6'669.75, d'autre part.

---

## 4 REVENUS

### 400.10 Subsidés FAJE

Malgré l'augmentation des heures de fréquentation, le subventionnement de la FAJE qui est basé sur le nombre d'accueillantes au 31.12. de l'année sous revue a enregistré une nouvelle baisse par rapport à 2012.

### 405.01 Revenus extraordinaires

Ce compte a été alimenté entre autres :

- Dissolution des réserves de 10KCHF pour les débours dans l'affaire Mme C.
- 30KCHF de surpayés et pas réclamés pour la période de 2010 à 2013
- Groupe Mutuel, excédent de cotisations, participation aux excédents
- Divers autres revenus extraordinaires mineurs

---

### 7.2.2 Le PP relatif au compte 1005: accords inter-réseaux

Les comptes relatifs aux accords inter-réseaux sont équilibrés. A noter que les charges occasionnées par les heures de garde de nos enfants placés dans un réseau conventionné sont ventilées directement à la Commune de domicile. A contrario, les charges occasionnées par l'administration et les heures de garde d'enfants d'autres réseaux placés au RAT sont entièrement compensées par les réseaux respectifs. Le décompte final n'est établi que lors du bouclage annuel des comptes des structures d'accueil et des réseaux. S'agissant de comptes équilibrés, le PP du compte 1005 n'appelle aucune remarque supplémentaire.

### 7.2.3 Le bilan consolidé

S'agissant d'absence de corrélation totale entre le financement des comptes 1000, 1005 et 1010 et afin d'en faciliter la lisibilité, le RAT avait suggéré d'élaborer des bilans séparés entre les 3 comptes. Toutefois, l'Association intercommunale du RAT répondant du point de vue légal des comptes du RAT, le réviseur nous a demandé de consolider lesdits comptes de bilan.

Le bilan consolidé représente une photo de la situation financière, notamment des actifs et passifs au 31.12. En synthèse, il y a lieu de constater que les réserves augmentent de ~10KCHF et que le capital passe de 24KCHF à 30KCHF.

### 7.3 Les éléments financiers de l'AFJ fin 2013

	AFJ 2012	AFJ 2013	PYI
Total des charges des structures (par type d'accueil)	<b>4'428'650.39</b>	<b>4'773'505.06</b>	1.08
Déduction des écolages parents	<b>2'897'552.22</b>	<b>3'070'596.25</b>	1.06
Déduction FAJE et aides ponctuelles	256'799.00	227'268.00	0.89
Déduction des produits divers	38'710.41	20'273.38	0.52
Contribution autres réseaux		43'051.25	
Revenus extraordinaires		66'859.80	
Total des produits déductibles	<b>3'193'061.63</b>	<b>3'428'048.68</b>	1.07
Excédent de charges (montants à charge des communes)	<b>1'239'779.25</b>	<b>1'348'822.10</b>	1.07
Prix de la prestation	<i>87.00</i>	<i>89.00</i>	
prix de revient de la prestation	<i>86.91</i>	<i>87.54</i>	
prix de revient sans revenus extra		<i>88.87</i>	
Excédent de charges en % du total des charges après déduction FAJE et produits divers	<b>29.72%</b>	<b>29.80%</b>	1.00
Nombre d'heures	<b>474'027</b>	<b>504'055</b>	1.06
Déficit horaire en CHF	<b>2.62</b>	<b>2.68</b>	
Montant ajouté au capital (CHF)	<b>4'190.49</b>	<b>3'365.72</b>	

#### 7.4 Evènements postérieurs au boucllement des comptes

Aucun évènement significatif postérieur au boucllement des comptes ne justifie une mention dans le rapport de comptabilité.

#### 7.5 Révision des comptes

Le rapport de l'organe de révision certifie que les comptes annuels du RAT sont conformes à la loi et aux statuts.

#### 7.6 Affectation de la subvention octroyée par la FAJE

Selon le rapport émis par le réviseur, l'utilisation de la subvention ordinaire de CHF 1'403'171 destinée aux différentes structures d'accueil de l'Association, octroyée par la FAJE ont été conformément redistribuées aux structures d'accueil du RAT.

## 8. LA PAROLE AUX STRUCTURES D'ACCUEIL

### 8.1 L'Accueil Familial de Jour

L'équipe de coordination a été modifiée avec le départ de Céline Massé, coordinatrice 0.6 EPT, remplacée par Anne-Laure Baconnier 0.5 EPT dès le 1<sup>er</sup> juin 2013. Patricia Letellier 0.7 EPT et Maryline Clerc 0.5 EPT sont toujours en poste.

#### Accueillantes en Milieu Familial (AMF)

AMF 31.12.2013	Démissions 2013	Nouvelles AMF 2013	AMF 31.12.2012
104	8	10	102

#### Places autorisées en 2013

y.c. enfants de l'AMF – sans les scolaires	Uniquement enfants scolaires	Total de places autorisées sans les enfants de l'AMF
467	300	688

Occupation des places de 74%

#### Suivi des AMF

Entretiens en vue d'autorisation ayant abouti	Entretiens en vue d'autorisation n'ayant pas abouti	Visites – suivi – renouvellement autorisation – évaluations
35	25	181

#### Enfants accueillis durant le mois de novembre 2013 (mois de référence)

Enfants jusqu'au cycle initial	Cycle initial	Cycle primaire et de transition
294	120	186

#### Nombre moyen d'enfants pondéré par jour - durant le mois de novembre 2013 – par plage horaire (sans les enfants des accueillantes)

	Enfants jusqu'à l'entrée du cycle obligatoire	Enfants scolarisés 1P et 2P	Enfants scolarisés 3P à 8P
Matin	155.8	41	38.8
Midi	163.8	69.6	80.8
Après-midi	142	66.2	72.8

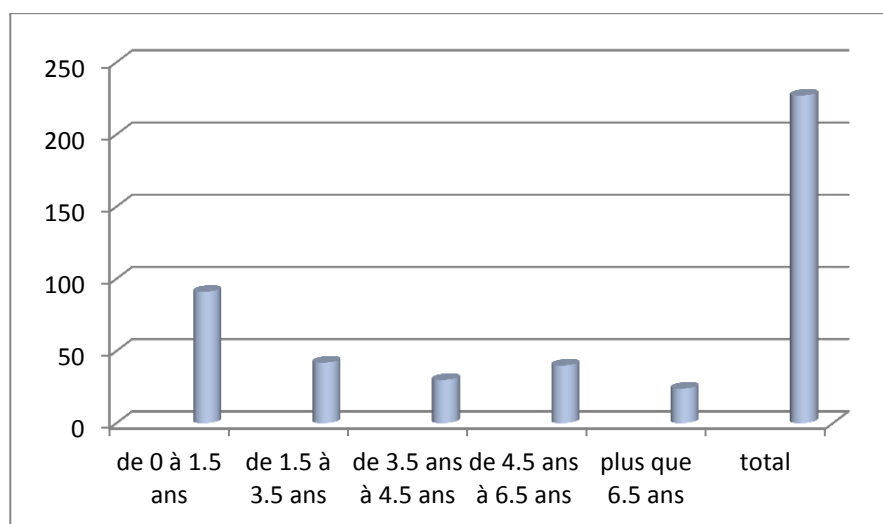
### Placement des enfants 2013

Familles inscrites en vue d'un placement	Enfants concernés	Enfants placés	Placements non réalisés	Placements en attente
271	345	227	96	22

Concernant les placements non réalisés, il y a lieu de préciser comme suit :

Liste d'attente et placements non réalisés					
En attente	Solution des parents	Crèche, garderie	Accueil autre réseau	Demande est tombée	Pas de nouvelles
22	26	32	4	8	26
<b>22</b>					<b>96</b>

Concernant les 227 enfants placés, nous constatons que leur âge au moment de l'inscription était:



de 0 à 1.5 ans	91
de 1.5 à 3.5 ans	42
de 3.5 ans à 4.5 ans	30
de 4.5 ans à 6.5 ans	40
plus que 6.5 ans	24
<b>total</b>	<b>227</b>

- total 227 enfants
- enfants préscolaires = 161
- 71 % des enfants placés ont moins que 4.5 ans

### **Formation des AMF et activités**

Les formations suivantes ont été organisées :

- formation de base suivie par 5 AMF
- rencontres de soutien (RS) suivies par l'ensemble des AMF du réseau
- 5 formations continues (19 soirées) suivies également par l'ensemble des AMF, dont la formation Intranet qui permet à chaque accueillante de remplir son décompte mensuel.

Le désormais traditionnel goûter de Noël, animé par un petit spectacle et le Père Noël tenu par M. Marco Baiguini, a réuni 220 personnes dont 170 enfants. Un réel succès !



## 8.2 Structures d'accueil de l'AISGE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, la gestion des structures d'accueil "Les Petits Ecureuils" à St-Cergue, "Le Relais des Mômes" à Arzier, "La Cour des Copons" à Givrins a été reprise par l'Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs (AISGE). Ainsi, le but optionnel « Accueil de jour » a été créé au sein de l'AISGE géré par un sous-comité de 5 Municipaux des communes d'Arzier, Genolier, Givrins, St-Cergue et Trélex. Un bureau a été ouvert à Trélex pour la gestion administrative des structures d'accueil. Il sert de guichet d'accueil pour les parents et traite toutes les demandes d'inscriptions, l'octroi des dépannages dans les structures d'accueil, la gestion des contrats, la facturation, etc. L'équipe est composée d'une directrice administrative à 80%, d'une comptable à 100% et d'une secrétaire à 80%. De ce fait, peu d'administratif se fait dans les structures d'accueil; les éducatrices se consacrent pleinement à leurs tâches pédagogiques.

Sur le terrain, une directrice pédagogique à 80% s'occupe de la coordination des structures d'accueil, secondée par des responsables de site. En effet, dans chaque groupe, une éducatrice est nommée en tant que responsable de site. Elle bénéficie de 4 heures par semaine, détachée du groupe d'enfants, pour coordonner les activités, recevoir les familles, préparer les points du colloque de groupe ou des particularités à traiter avec la directrice pédagogique lors d'un entretien hebdomadaire. Elle est en lien direct avec les familles et veille à la qualité de l'accueil sur le terrain.

La volonté est d'amener des pratiques réfléchies et bienveillantes au sein de la structure d'accueil, c'est pourquoi, l'année scolaire a commencé par une journée de formation autour de la bientraitance animée par Monsieur Enzo Negro, formateur.

A fin 2013, l'offre en accueil de jour de l'AISGE était de 44 places en Nursery-Garderie, 82 places en UAPE.

### 8.2.1 Le Relais des Mômes – Arzier

A ce jour, une centaine de familles nous confient leurs enfants de manière régulière et les groupes sont sensiblement au complet. L'équipe éducative compte 17 collaborateurs, 2 apprenties et une intendante. Cette année, une nouvelle intendante a été engagée; elle assure le service des écoliers chaque midi ainsi que les repas des bébés. Les familles sont satisfaites de savoir que leurs enfants ne mangent que des produits fraîchement cuisinés et de saison.

Nous continuons aussi à promouvoir l'apprentissage en formant 2 apprenties Assistante socio-éducative en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année. Leur suivi est assuré par deux éducatrices qui passeront leur diplôme de formatrice en cours d'année.

De nombreux projets ont été réalisés grâce à des échanges fructueux lors de nos colloques généraux. Les thèmes comme : la sanction, la frustration, la stimulation ont été travaillés, donnant naissance à une pratique pensée, analysée et donc de mieux en mieux adaptée. Une éducatrice participera à une

formation "Youp là bouge" afin de transmettre l'importance du mouvement chez le jeune enfant et un projet sur la littérature enfantine avec une commande de nouveaux livres a vu le jour en septembre.

En UAPE, nous avons fusionné le mercredi avec l'UAPE de St-Cergue, cette organisation est positive car elle permet d'avoir un groupe complet et de créer des échanges intéressants entre les structures d'accueil.

Enfin, à l'occasion des fêtes de fin d'année, la structure d'accueil entière a proposé un spectacle aux parents. Cette fête de Noël a permis de rassembler toutes les familles dans un autre contexte que celui du service "accueil de jour". Une ambiance conviviale et débordante de vie a permis à chacun de passer une soirée très agréable.

### 8.2.2 La Cour des Copons – Givrins

L'UAPE de Givrins "La Cour des Copons" a ouvert ses portes le 27 août 2012, dans les locaux du jardin d'enfants "Le P'tit Bouchon". Le personnel éducatif se compose d'une éducatrice et deux auxiliaires. Dans la structure d'accueil, la journée est organisée selon un planning bien établi. Le matin dès 7 h, petit déjeuner et jeux font patienter les lève-tôt avant d'être accompagnés à l'école. Pendant la tranche horaire de midi, les enfants sont sous la responsabilité de la cantine scolaire de Givrins. Après l'école, un goûter les attend à la structure d'accueil. Une salle de jeux est à disposition ainsi qu'un atelier pour le bricolage. Les enfants peuvent effectuer leurs devoirs lors d'une étude surveillée; cependant le contrôle et le suivi restent de la responsabilité des parents. Les activités de plein air sont quotidiennes et ont lieu par tous les temps soit sur le site de l'école les Grands Records, sur le parcours entre l'école et l'UAPE ou encore dans le jardin attenant à la structure d'accueil.

En raison de forte demande et dans l'attente de l'ouverture de la structure de Trélex en 2014, la structure d'accueil a pu augmenter son offre de 12 à 17 enfants en 2013 et une auxiliaire supplémentaire a été engagée. Elle est ouverte les matins avant l'école et l'après-midi mais fermée pendant les vacances scolaires.

### 8.2.3 Les Petits Ecureuils – St Cergue

Depuis janvier 2013, le nombre d'enfants n'a pas cessé d'augmenter au sein des groupes, la Nursery est désormais complète avec 5 bébés par jour. Il règne une ambiance très positive et nous sentons des parents confiants et satisfaits de nos services.

L'équipe de la Nurserie-Garderie compte 9 collaboratrices, 1 éducatrice en formation et 1 stagiaire probatoire. Deux remplaçantes fixes sont attribuées à la structure d'accueil pour pallier aux arrêts de travail pour maladie et rendent ainsi les conditions de travail plus confortables. L'éducatrice en formation apporte des nouveautés quant à l'organisation du travail. Ce lien régulier avec l'école d'éducatrice de la petite enfance permet d'être à la pointe des pratiques éducatives. Les éducatrices de

la structure d'accueil œuvrent avec un apport pédagogique extérieur permettant d'entretenir la qualité d'accueil au quotidien.

De nombreux projets, comme la formation du langage des signes, devraient prendre forme grâce aux échanges riches et fructueux qui s'établissent lors des colloques généraux chaque début de mois. Des fêtes et des activités en dehors de la structure d'accueil sont régulièrement organisées afin de privilégier le contact avec les familles.

Depuis la rentrée scolaire d'août 2013, l'UAPE est installée dans les locaux de l'ancienne bibliothèque. Elle est ouverte les matins avant l'école et l'après-midi mais fermée le mercredi et pendant les vacances scolaires. Le mercredi à midi, les écoliers inscrits sont encadrés en train par une accompagnante et ensuite pris en charge par l'éducatrice à la structure d'accueil "Le Relais des Mômes" à Arzier.

L'équipe éducative de l'UAPE se compose d'une éducatrice et deux auxiliaires.

### 8.3 La Fourmilière - Prangins

L'année 2013 a vu les effectifs légèrement diminués par rapport à 2012; nous atteignons les 85 places au quotidien à midi sauf le mercredi. Depuis la rentrée scolaire 2013, la Fourmilière accueille 149 enfants.

Mme Nathalie Pichard, responsable pédagogique de la structure, a quitté ses fonctions le 31 août 2013, la direction pédagogique de la Fourmilière a donc été reprise au 1<sup>er</sup> octobre 2013 par Monsieur Malik Achab.

Avec l'arrivée de ce dernier et d'une nouvelle éducatrice tertiaire, il y a maintenant une responsable par secteur, ceci permet d'avoir une meilleure gestion d'équipes.

L'équipe de la Fourmilière est donc composée d'une responsable administrative à 100% aidée dans ses tâches par deux assistantes administratives, une à 80% et une à 50%, d'un responsable pédagogique à 100%. 4 éducatrices dont 2 nous ont quittées en cours d'année, une éducatrice en formation en emploi à 50%, 8 auxiliaires dont 1 nous a quittée courant 2013 et de deux intendantes.

Les enfants ont effectué diverses sorties en 2013 :

- Zoo de la Garenne en février
- Zoo de Servion durant les vacances de Pâques
- Les ruines d'Oujon à Arzier et la scierie de St-Cergue entre autres durant l'été
- Musée du jeu et visite à la Ferme durant les vacances d'octobre.

Les traditionnelles fêtes de l'été et de Noël ont permis de réunir les familles et le personnel de la Fourmilière autour d'un repas ou d'un apéritif.

Au sein du Conseil de Fondation, aucun changement n'a eu lieu pendant l'année 2013.

## 8.4 Le Colibri - Gland

Tout au long de l'année, l'équipe éducative du Colibri offre aux enfants des différents groupes, un éveil culturel en lien avec différents thèmes. En exemple, deux belles expériences avec la collaboration des parents. En avril 2013, **le thème de la musique** a permis aux enfants d'assister à un petit festival. Parents et grands- parents artistes étaient conviés pour présenter un instrument et jouer des morceaux de musique. Certains ont préféré présenter un chanteur de leur choix, ou s'improviser « chanteurs » pour l'occasion. En octobre 2013, **le thème des couleurs**, sur 4 semaines, a permis aux enfants de découvrir différents peintres célèbres ; ils se sont mis à peindre ensuite à leur manière. Un vernissage a clôturé cette expérience, et permis aux familles de découvrir les chefs d'œuvre de leurs enfants.

Le 24 juin 2013, les enfants qui ont quitté le Colibri se sont rendus **au zoo de la Garenne**. Un petit jeu avec des images à reconnaître, leur permettait de découvrir en petits groupes, les animaux et leurs spécificités. En fin de journée, les parents ont rejoint les enfants au Colibri, pour la fête des promotions. Ces mêmes enfants, déguisés en bleuets, marguerites et coquelicots (en lien avec le thème de la nature) ont pris la tête du cortège des Ecoles, lors de la fête du Chêne, en juillet. Heureux, émus pour certains, mais tous très fiers de rejoindre le « monde des Grands ». Les trotteurs ont aussi clôturé l'année, avant de passer dans un autre groupe. Ils ont vécu une **journée au bord du lac** à Nyon, à la découverte des bateaux du port, et des poissons du musée du Léman.

**Une grande fête de l'été** a réuni tous les parents et enfants des différents groupes le samedi 15 juin 2013. Tous étaient conviés à vivre un rallye pédestre jusqu'à la forêt de La Lignière. Les différents postes, tenus par les membres de l'équipe éducative, étaient en lien avec thème du cirque ; chacun était invité à devenir acrobate, clown, jongleur... A l'arrivée, tout le monde était réuni autour d'un buffet canadien dans les jardins du Colibri.

## 8.5 Les Colinets à Begnins

L'année 2013 a été assez chargée pour notre directrice, Madame Nadine Dubois, qui a débuté sa formation en mars, ceci à raison de 2 jours tous les 15 jours à La Chaux-de-Fonds, formation qui est prise en charge par la structure. Son travail arrive à son terme et son projet concernant les UAPE, bien pensé et rédigé, sera présenté et défendu à fin mars 2014. Malgré ce surcroît de travail et de fatigue, les Colinets sont parfaitement dirigés, l'ambiance est très bonne, le personnel attentif et assidu, prêt à assurer son bon fonctionnement en tout temps.

Actuellement, le personnel se compose de 4 tertiaires, 1 secondaire, 2 auxiliaires, 1 intendante, 2 apprenties (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année), 1 stagiaire, 1 à 2 remplaçantes, selon les besoins, plus le personnel de nettoyage. Une collaboratrice arrivant au terme de sa formation ESEDE à fin juin n'a pas pu être

engagée à 80%, voire plus comme souhaité par elle et a quitté la structure, déchargée de toute obligation à notre égard.

Le taux d'occupation, de plus de 100% dans tous les groupes jusqu'aux vacances d'été, est tombé aux environs de 80% à partir de la rentrée. Plus d'enfants par groupe a nécessité l'engagement de personnel supplémentaire, selon les directives de l'OAJE, ce qui en vérité, au lieu de rapporter, a coûté plus cher en salaires.

Suite à différents cas d'accidents depuis 2011, l'Allianz a doublé les primes pour la Complémentaire, ceci pendant 3 ans. En cas de désaccord de notre part, les contrats auraient été immédiatement résiliés dans le mois qui suivait. Pour ne pas pénaliser le personnel, cette augmentation a été prise en charge par la structure, celle-ci étant gagnante au niveau des prestations de cette assurance. Suite à ces différents montants importants, les comptes vont hélas présenter un certain déficit.

Pour obtenir le label « Fourchette verte », une dégustation par un « testeur », la présidente en l'occurrence, des repas préparés par Bellevue doit être faite 4 fois en 6 mois. Les 2 premiers repas testés étaient tout à fait dans les normes recommandées.

Plusieurs manifestations et sorties attractives ont été organisées pour la plus grande joie des enfants et le plaisir des parents : cortège de la Fête du printemps, pique-nique de fin d'année scolaire, Noël de la structure et collation préparée par le Comité, etc.

Un grand merci à notre directrice, à qui nous souhaitons une belle réussite à ses examens, ainsi qu'à tout le personnel éducatif pour le bon fonctionnement des Colinets, le travail de qualité, l'écoute attentive et le soin apporté aux enfants qui nous sont confiés.

## 8.6 Fondation des Centres de Vie Infantile « La Ruche » - Gland et Vich

### 8.6.1 Accueil préscolaire

Madame Evangelina Pichler Capocetti a été nommée Directrice pédagogique du préscolaire. Elle est secondée par 3 adjointes ; Mme Bénédicte Gaude pour Le Nid'Abeilles et Les P'tites Pattes, Mme Corinne Gattuso pour Le Pas'Sage et Julie Bosscher pour Do Ré Mi'el. Départ de Mme Alice Garciacano. Nous avons déménagé la nursery Le Nid'Abeilles et la garderie Le Pas'Sage et en avons profité pour rénover les locaux du préscolaire, excepté Do Ré Mi'el.

Le Nid'Abeilles et Les P'tites Pattes partagent le site de Mauverney 16 A ; ceci a permis une augmentation des places, soit 15 places bébés et 21 places trotteurs. Le Pas'Sage occupe les locaux du Lavasson 37 et 30 places sont à disposition.

## 8.6.2 Accueil parascolaire

En mai 2013, L'Entre'Act a déménagé dans les nouveaux locaux à Mauverney C ; suite à cela, nous avons augmenté les places d'accueil à 60. La Dôle a également eu une augmentation de places et peut accueillir 80 enfants.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013, nous avons engagé et nommé Monsieur David Capelli, Directeur pédagogique du parascolaire, il est secondé par 2 adjointes ; Mme Daniela Duma pour L'Entre'Act et Mme Anita Waeber à La Dôle.

Le directoire administratif a été revu et comporte aujourd'hui :

- une responsable administration préscolaire, Mme Daniela Jatou
- une responsable finance, Mme Fabienne Steiner
- une responsable RH et secrétaire générale, Mme Céline Ulrich
- une administration parascolaire et responsable technique, Mme Natacha Cavin Bertinotti

Mesdames Cavin Bertinotti et Ulrich ont quitté le Conseil de Fondation pour rejoindre le directoire administratif, alors que 2 nouveaux membres ont rejoint le Conseil : Mesdames Sandra Spyridakis-Villena et Laura Pescador. Départ de Mme Rosanna Ferri.

Le recrutement du personnel est fait conjointement avec la responsable RH et les directions, selon les normes OAJE.

Des recherches de dons à travers des sociétés de la région ont été effectuées. Nous avons également reçu 3 dons, en nature et argent, pour les fêtes de Noël.

Ayant été pilote du nouveau système comptable « OFISAL » durant 1 an, La Ruche a décidé de changer de système, celui-ci n'étant pas adapté au niveau analytique pour notre Fondation. Fin 2013, nous avons débuté le projet pilote des tablettes KIBE mobile auprès de « Do Ré Mi'el ».

## 9. CONCLUSIONS

Alors que 2013 disparaît petit-à-petit dans notre rétroviseur imaginaire et que la route de 2014 s'étale devant nous, nombreux sont les projets et défis qui nous attendent dans les mois à venir. En effet, la faculté de développement du RAT dépend largement dans sa capacité à planifier l'avenir. A ce stade des conclusions, un grand MERCI va à toutes les actrices et acteurs du RAT qui s'engagent avec détermination et enthousiasme en faveur d'un accueil de jour des enfants répondant aux besoins des familles d'aujourd'hui et de la société de demain.

Le Comité de Direction du Réseau d'Accueil de Toblerones prie le Conseil Intercommunal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Intercommunal,

- |                    |   |
|--------------------|---|
| vu                 | - le préavis no 01/2014 relatif au RAPPORT DE GESTION ET DES FINANCES 2013. |
| ouï                | - le rapport de la Commission de Gestion et des Finances ;                  |
| considérant        | - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;                             |
| <b>d é c i d e</b> | - d'accepter le RAPPORT DE GESTION 2013                                     |

### Au nom du Réseau d'Accueil des Toblerones

La Présidente du CoDir :

Le Secrétaire général :

Violeta Seematter

Marco Baiguini

Personne responsable : Violeta Seematter

Gland, le 14 mars 2014





## 10. LISTE DES ABBRÉVIATIONS

AFJ	Accueil familial de jour
AISGE	Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs
AJEMA	Association pour l'accueil de jour des enfants de Morges-Aubonne
AJERE	Association pour l'accueil de jour des enfants de Rolle et environs
AJET	Association pour l'accueil de jour des enfants de Terre-Sainte
AMF	Accueillante en milieu familial (anciennement maman de jour)
Prix coûtant	Prix de revient net de la prestation
Prix de revient moyen	Moyenne des prix coûtants des structures d'accueil du RAT
FAJE	Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants
GA	Garderie (enfants de 27 mois jusqu'à l'école infantine)
GT	Groupe de Travail
Hors-réseaux	Familles domiciliées hors du périmètre du Réseau d'Accueil des Toblerones et des Réseaux conventionnés
Inter-réseaux	Un accord de collaboration entre le RAT, le Réseau d'Accueil de Jour des Enfants de Terre-Sainte (AJET), la région de Morges-Aubonne (AJEMA), Rolle et environs (AJERE) et le Réseau de Nyon est entré en vigueur le 1 <sup>er</sup> janvier 2011
KCHF	CHF x 1000
LAJE	Loi sur l'accueil de jour des enfants
NU	Nursery (enfants de 3 à 26 mois)
OAJE	Office de l'Accueil de Jour des Enfants
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
PYI	Index par rapport à l'année précédente
RAT	Réseau d'Accueil des Toblerones
Réseaux conventionnés	voir Inter-réseaux
Si-RDU	Service d'Information du Revenu Déterminant Unifié
Tarif maximum	Prix maximum de la prestation facturé fixé par le
RAT	en fonction de la politique tarifaire en cours
UAPE	Unité d'accueil pour écoliers